

# JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 francs. — Un an, 50 francs.  
Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs.  
La France et l'étranger, les frais de poste en sus.

PRIX DES ABONNEMENTS EST PAYABLE D'AVERCE. — TOUT ABONNEMENT CONTINUE JUSQU'A RÉCEPTION D'AVS CONTRAIRE.

ROUBAIX, LE 31 DÉCEMBRE 1886

La politique strictement concordataire

Si parmi les radicaux français on en compte un certain nombre qui ne craignent pas d'aborder nettement la question de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, il en est d'autres qui se placent sur un terrain plus étroit et qui, à l'abrogation du Concordat, veulent substituer ce qu'ils appellent un retour à la lettre du Concordat.

« Comparez, disent-ils, la dotation allouée par Bonaparte et celle que paye aujourd'hui la France : vous verrez dans quelle proportion le budget des cultes s'est accru ».

Il y a là une confusion dont les radicaux ne sont pas dupes, mais qui a certainement faussé le jugement de plus d'un lecteur des feuilles radicales, et la Société des Publications libérales fait œuvre d'honnêteté historique en rétablissant les faits sous leur vrai jour.

« Lisez, dit-on, les articles organiques, et vous y verrez quel l'Etat ne doit salarier que l'évêque et les curés de cantons. Des autres curés, des desservants, il n'en était pas question au budget des cultes de 1802. L'Etat, qui parfois retient le traitement de ces prêtres, est encore bien généreux de ne pas les supprimer tout à fait, comme le Concordat lui en donne le droit ».

L'erreur est ici palpable. Si le budget des cultes ne parle que du traitement des évêques et des curés de canton, c'est qu'à leurs termes de l'article 68 des articles organiques, les autres curés et les desservants devant être pris parmi les ecclésiastiques déjà pensionnés par l'Etat en vertu des décrets de la Constituante, il n'y avait pas lieu de s'occuper de leur traitement.

C'est ainsi que, quatre ans après la signature du Concordat, le service du ministère des cultes ne prend que 13 millions, en apparence ; mais, à ce chiffre, il faut, pour rentrer dans la réalité, ajouter 22 millions, payés sous le titre de pensions d'invalidité.

Avant même que la France eût abandonné le calendrier révolutionnaire, il y avait 60,000 ecclésiastiques qui émarguaient au budget pour une somme totale de 35 millions. Comparez ces chiffres aux chiffres actuels, et dites-nous si, de tous les budgets, le budget des cultes n'est pas celui qui a le moins grossi depuis l'origine ?

Quant à la légende des curés de canton, elle ne tient pas debout : les 60,000 ecclésiastiques pensionnés par l'Etat assurent le service des paroisses, et, à mesure qu'une pension s'ajoute au traitement du décret, le service des curés de canton, est reporté au budget de l'Etat.

Il n'y avait là qu'un procédé de compensation, et non un accroissement réel des charges de l'Etat.

Quant au traitement du prêtre, a-t-il augmenté dans la même proportion que les traitements civils et militaires depuis 1802 ? La réponse est facile.

L'Assemblée nationale et la Constituante fixaient à 1,200 francs, non compris le logement et le jardin, le traitement du curé de village. Quelle est la catégorie de fonctionnaires dont le nombre et le salaire n'a pas augmenté depuis 1789 ? Et qui oserait soutenir que la valeur de l'argent n'a pas diminué depuis un siècle ?

Ajoutons que ceux qui traitent ainsi ex professo la suppression du budget des cultes, oublient que les protestants et les

juifs sont inscrits, eux aussi, à ce budget, bien qu'à un titre différent.

En effet, on peut soutenir que le ministre de l'Eglise réformée et le rabbin sont des fonctionnaires comme les autres. Leur traitement est dû en vertu de la loi qui a reconnu leurs fonctions. En est-il de même du ministre de l'Eglise catholique ? Ou bien-t-on qu'avant la Révolution, le clergé possédait des biens qui, non seulement assuraient son existence, mais encore constituaient le budget de l'assistance publique en France ?

C'est donc un véritable contrat que l'on déchirera en supprimant le budget de l'Eglise catholique : ses prêtres ne sont pas des simples fonctionnaires ; ils sont aussi des créanciers, inscrits au grand livre de la dette publique, en vertu d'une loi émanant d'une Assemblée souveraine.

Le retour à la lettre du Concordat ne donne donc pas les résultats qu'en espèrent les radicaux : il ne diminue pas le traitement des ecclésiastiques : il ne réduit pas leur traitement. Le jour où ce traitement disparaît, l'Etat serait tout simplement en faillite : le jour où il serait réduit, sans quo le remboursement du capital versé fut offert, la France aurait manqué à ses engagements financiers, tout comme si elle réduisait la rente en vertu d'un décret sans désintéresser le rentier.

Avant d'être strictement concordataire, il convient d'être strictement fidèle à sa parole et de payer ses dettes.

## NOUVELLES DU JOUR

### Le projet de budget du Gouvernement

Paris, 30 décembre. — On assure que le gouvernement présentera un budget des recettes sensiblement modifiées.

Considérant le budget de 1887, comme un budget transitoire, et ajoutant les réformes fiscales au budget de 1888, le gouvernement renoncera à toutes les modifications ou augmentations d'impôt présentées par M. Sadi-Carnot.

Pendant que la Chambre achèvera de discuter les dépenses, la commission du budget étudiera un projet de recettes, de manière à ce que la discussion publique puisse succéder sans interruptions à celles des dépenses.

Le gouvernement espère ainsi que le budget pourra être voté le 31 janvier pour l'examiner.

**La crise ministérielle en Angleterre**

Londres, 30 décembre. — Lord Hartington, après avoir conféré avec ses principaux collègues du parti libéral unioniste, a décidé de ne pas accepter les offres de lord Salisbury, pour la présidence du conseil ou pour la présidence de la chambre des communes. Lord Hartington, croit pouvoir être plus utile au gouvernement de son cabinet, et, dès lors, il faut, pour rentrer dans la réalité, ajouter 22 millions, payés sous le titre de pensions d'invalidité.

Lord Hartington, qui circonloupe en Bourse, parlent du mauvais effet produit dans cette capitale par la nomination du général Thibaudin au poste de Gouverneur de Paris. Les prussiens ont également confondu la fonction de gouverneur avec celle de commandant de la place de Paris, à laquelle vient d'être placé le général Thibaudin.

Qui qu'il soit le mauvais effet n'en existe pas moins, comme c'était à prévoir il faut s'attendre à voir exploiter par les organes officieux allemands d'ici à la dixième lecture du projet de septembre.

**L'état de santé de notre résident à Madagascar**

Paris, 30 décembre. — On dément, au ministère des affaires étrangères, que M. Lemyre de Vilers

soit malade et qu'il doive rentrer en France. Il résulte, au contraire, ajoutent-ils, de ses dernières dépenses, en date du 17 de mois, que la santé aussi bien que les rapports de notre résident général avec la cour d'Emyrne, sont excellents.

## RÉDACTION & ADMINISTRATION

17, RUE NEUVE, 17  
Directeur-Gérant : ALFRED REBOUX  
Bureau à Tourcoing, RUE DES POUTRAINS, 42

## ABONNEMENTS ET ANNONCES

RUE NEUVE, 17, A ROUBAIX. — A LILLE, RUE DU CURÉ SAINT-ÉTIENNE, 9 bis.  
Paris, chez MM. HAYAS, LAFITTE et C°, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 24.  
Bruxelles, à l'Office de Publicité.

fixer une date pour l'évacuation de ce pays, tant qu'elle n'aura pas établi une administration nationale stable.

**LA NOTE DE M. LE COMTE DE PARIS**

On lit dans le *Figaro*:

» M. de Blowitz a expliqué, hier soir, dans le *Times*, les raisons de la contradiction apparente qui existe entre la note de M. le comte de Paris et le discours de M. Lambert de Sainte-Croix.

» Je n'oserais affirmer qu'elles soient entièrement concluantes : elles font ressortir cependant la différence qu'il y a entre une note destinée à orienter l'attitude des monarchistes dans le Parlement et celle qui s'adresse à la foule, devait au contraire développer théoriquement les dangers de la politique suivie par les républicains au pouvoir et la supériorité théorique de la monarchie sur le régime actuel.

» Note et discours sont donc moins inconciliables qu'ils n'en ont fait au premier abord.

L'amie qui m'a communiquée la note du comte de Paris m'a apporté aujourd'hui une lettre qui est adressée à M. le comte de Paris et le discours de M. Lambert de Sainte-Croix.

» Je n'oserais affirmer qu'elles soient entièrement concluantes : elles font ressortir cependant la différence qu'il y a entre une note destinée à orienter l'attitude des monarchistes dans le Parlement et celle qui s'adresse à la foule, devait au contraire développer théoriquement les dangers de la politique suivie par les républicains au pouvoir et la supériorité théorique de la monarchie sur le régime actuel.

» Note et discours sont donc moins inconciliables qu'ils n'en ont fait au premier abord.

Le ami qui m'a communiquée la note du comte de Paris m'a apporté aujourd'hui une lettre qui est adressée à M. le comte de Paris et le discours de M. Lambert de Sainte-Croix.

» Je n'oserais affirmer qu'elles soient entièrement concluantes : elles font ressortir cependant la différence qu'il y a entre une note destinée à orienter l'attitude des monarchistes dans le Parlement et celle qui s'adresse à la foule, devait au contraire développer théoriquement les dangers de la politique suivie par les républicains au pouvoir et la supériorité théorique de la monarchie sur le régime actuel.

» Note et discours sont donc moins inconciliables qu'ils n'en ont fait au premier abord.

Le mémorandum était écrit le 1er septembre, et portait cette date.

Non seulement M. Lambert de Sainte-Croix ne l'ignorait pas, mais encore c'était à lui qu'il avait été envoyé et c'est lui qui devait le garder jusqu'à l'heure venue pour le publier.

Ce qui a retardé son apparition, c'est qu'il traitait de questions diverses qui rendaient difficile de le publier tout entier en même temps.

Mais lorsque le prince connut la chute de M. de Freycinet, lorsqu'il sut que la difficulté pour lui trouver un successeur tendait à discréditer la France à l'étranger, lorsqu'il vit que le parti conservateur était embarrassé dans la ligne de conduite qu'il lui fallait suivre, et lorsqu'il comprit que le moment était venu de dire au pays que les Princes exilés étaient présentement à 20,000 francs, il leur donna l'assurance qu'il se débrouillerait pour faire face à ce défi.

Or, sur quelques lignes extraites d'un journal qui, je crois, fut fin au système de certains journaux, qui pretendront découvrir dans l'approbation donnée par le comte de Paris, au discours de M. Lambert de Sainte-Croix, à Lyon, un désaveu de la note de Bicheno Castle.

» La publication de cette note ne pouvait me surprendre, ni me déplaire, et je ne suis pas d'accord avec ce qui est écrit dans le *Times*. Ces mots sont extraits du texte anglais.

Les faits se sont passés exactement comme je les ai racontés.

Le mémorandum était écrit le 1er septembre, et portait cette date.

Non seulement M. Lambert de Sainte-Croix ne l'ignorait pas, mais encore c'était à lui qu'il avait été envoyé et c'est lui qui devait le garder jusqu'à l'heure venue pour le publier.

Ce qui a retardé son apparition, c'est qu'il traitait de questions diverses qui rendaient difficile de le publier tout entier en même temps.

Mais lorsque le prince connut la chute de M. de Freycinet, lorsqu'il sut que la difficulté pour lui trouver un successeur tendait à discréditer la France à l'étranger, lorsqu'il vit que le parti conservateur était embarrassé dans la ligne de conduite qu'il lui fallait suivre, et lorsqu'il comprit que le moment était venu de dire au pays que les Princes exilés étaient présentement à 20,000 francs, il leur donna l'assurance qu'il se débrouillerait pour faire face à ce défi.

Or, sur quelques lignes extraites d'un journal qui, je crois, fut fin au système de certains journaux, qui pretendront découvrir dans l'approbation donnée par le comte de Paris, au discours de M. Lambert de Sainte-Croix, à Lyon, un désaveu de la note de Bicheno Castle.

» La publication de cette note ne pouvait me surprendre, ni me déplaire, et je ne suis pas d'accord avec ce qui est écrit dans le *Times*. Ces mots sont extraits du texte anglais.

Les faits se sont passés exactement comme je les ai racontés.

Le mémorandum était écrit le 1er septembre, et portait cette date.

Non seulement M. Lambert de Sainte-Croix ne l'ignorait pas, mais encore c'était à lui qu'il avait été envoyé et c'est lui qui devait le garder jusqu'à l'heure venue pour le publier.

Ce qui a retardé son apparition, c'est qu'il traitait de questions diverses qui rendaient difficile de le publier tout entier en même temps.

Mais lorsque le prince connut la chute de M. de Freycinet, lorsqu'il sut que la difficulté pour lui trouver un successeur tendait à discréditer la France à l'étranger, lorsqu'il vit que le parti conservateur était embarrassé dans la ligne de conduite qu'il lui fallait suivre, et lorsqu'il comprit que le moment était venu de dire au pays que les Princes exilés étaient présentement à 20,000 francs, il leur donna l'assurance qu'il se débrouillerait pour faire face à ce défi.

Or, sur quelques lignes extraites d'un journal qui, je crois, fut fin au système de certains journaux, qui pretendront découvrir dans l'approbation donnée par le comte de Paris, au discours de M. Lambert de Sainte-Croix, à Lyon, un désaveu de la note de Bicheno Castle.

» La publication de cette note ne pouvait me surprendre, ni me déplaire, et je ne suis pas d'accord avec ce qui est écrit dans le *Times*. Ces mots sont extraits du texte anglais.

Les faits se sont passés exactement comme je les ai racontés.

Le mémorandum était écrit le 1er septembre, et portait cette date.

Non seulement M. Lambert de Sainte-Croix ne l'ignorait pas, mais encore c'était à lui qu'il avait été envoyé et c'est lui qui devait le garder jusqu'à l'heure venue pour le publier.

Ce qui a retardé son apparition, c'est qu'il traitait de questions diverses qui rendaient difficile de le publier tout entier en même temps.

Mais lorsque le prince connut la chute de M. de Freycinet, lorsqu'il sut que la difficulté pour lui trouver un successeur tendait à discréditer la France à l'étranger, lorsqu'il vit que le parti conservateur était embarrassé dans la ligne de conduite qu'il lui fallait suivre, et lorsqu'il comprit que le moment était venu de dire au pays que les Princes exilés étaient présentement à 20,000 francs, il leur donna l'assurance qu'il se débrouillerait pour faire face à ce défi.

Or, sur quelques lignes extraites d'un journal qui, je crois, fut fin au système de certains journaux, qui pretendront découvrir dans l'approbation donnée par le comte de Paris, au discours de M. Lambert de Sainte-Croix, à Lyon, un désaveu de la note de Bicheno Castle.

» La publication de cette note ne pouvait me surprendre, ni me déplaire, et je ne suis pas d'accord avec ce qui est écrit dans le *Times*. Ces mots sont extraits du texte anglais.

Les faits se sont passés exactement comme je les ai racontés.

Le mémorandum était écrit le 1er septembre, et portait cette date.

Non seulement M. Lambert de Sainte-Croix ne l'ignorait pas, mais encore c'était à lui qu'il avait été envoyé et c'est lui qui devait le garder jusqu'à l'heure venue pour le publier.

Ce qui a retardé son apparition, c'est qu'il traitait de questions diverses qui rendaient difficile de le publier tout entier en même temps.

Mais lorsque le prince connut la chute de M. de Freycinet, lorsqu'il sut que la difficulté pour lui trouver un successeur tendait à discréditer la France à l'étranger, lorsqu'il vit que le parti conservateur était embarrassé dans la ligne de conduite qu'il lui fallait suivre, et lorsqu'il comprit que le moment était venu de dire au pays que les Princes exilés étaient présentement à 20,000 francs, il leur donna l'assurance qu'il se débrouillerait pour faire face à ce défi.

Or, sur quelques lignes extraites d'un journal qui, je crois, fut fin au système de certains journaux, qui pretendront découvrir dans l'approbation donnée par le comte de Paris, au discours de M. Lambert de Sainte-Croix, à Lyon, un désaveu de la note de Bicheno Castle.

» La publication de cette note ne pouvait me surprendre, ni me déplaire, et je ne suis pas d'accord avec ce qui est écrit dans le *Times*. Ces mots sont extraits du texte anglais.

Les faits se